

Publié le 26 octobre 2009

## Nouvelle-Calédonie : La Sic, championne du logement durable

Pionnière du logement durable en Nouvelle-Calédonie, la Sic, voit son action en matière d'économies d'énergie et d'amélioration de la qualité de vie récompensée par le label européen Discerno.



La Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (Sic), qui loge plus de 10 % des Calédoniens avec un parc locatif de 8 000 logements, vient de recevoir le label européen Discerno pour avoir fait de la responsabilité sociale et environnementale la colonne vertébrale de son projet stratégique d'entreprise. Lancé à l'occasion du vingtième anniversaire de la société, en 2008, le projet suit six priorités : élargir l'offre de logement, viser l'excellence environnementale et sociale, développer l'écoute et la solidarité avec les clients, pérenniser l'activité de la société, participer à l'ascension sociale du personnel et être exemplaire en matière d'éco-responsabilité.

À l'issue d'un bilan carbone sur l'ensemble de son activité, la Sic a décidé d'installer dès 2008 des chauffe-eau solaires sur l'ensemble de ses constructions neuves. Un an et demi plus tard, déjà 1 000 logements sont équipés et la Sem entend désormais élargir l'initiative à son parc ancien. Objectif : proposer de l'eau chaude solaire dans les 13 000 logements qu'elle gèrera en 2020. « Cette initiative permet de réduire considérablement la facture énergétique de nos locataires tout en réduisant leur empreinte écologique », se félicite Thierry Cornaille, directeur général de la Sic.

Dans la même optique de réduction des charges locatives, la société a généralisé l'approche bioclimatique pour la construction de ses bâtiments. La Sem installe par ailleurs des lampes basse

consommation dans tous ses logements neufs et développe l'éclairage photovoltaïque pour les parkings de ses résidences.

Enfin, alors même qu'il n'existe encore aucune obligation en la matière en Nouvelle-Calédonie, la Sic a mis en place treize points d'apport volontaire pour le tri sélectif de déchets. « Cette opération a pour but de faire évoluer les comportements et d'anticiper la législation », explique Thierry Cornaille.

Soucieuse d'évaluer précisément l'évolution de l'impact climatique de son activité, la société compte désormais en réaliser un bilan carbone tous les trois ans.

Pour Thierry Cornaille, « l'obtention du label Discerno est un message important à nos locataires et à nos salariés pour continuer à faire évoluer nos comportements ».

Par Marie-Anne RAMAZZINA